

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mars 2024

RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL DES PARLEMENTAIRES - (N° 2076)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 147

présenté par
M. Leseul et les membres du groupe Socialistes et apparentés
à l'amendement n° 83 de M. Metzdorf

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« de président et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.